

Monsieur le Président  
Syndicat du Bassin Versant du Brivet  
5, rue des Frères Lumière  
44 160 PONT-CHATEAU

**Le 2 mars 2020, à Nantes**

Dossier suivi par : Justine VAILLANT  
Mail : [jvaillant@syndicatloireaval.fr](mailto:jvaillant@syndicatloireaval.fr)  
Tel. : 09 72 54 19 32  
Réf. : JV-2020-03-0030  
Vos réf. : Avenant 2019 - CRBV 2016-2018 Brière Brivet

**Objet : Avis du bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire**

Monsieur le Président,

Vous m'avez adressé, pour avis, le projet d'avenant au Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) « Brière Brivet » 2016-2018 pour lequel le Syndicat du Bassin Versant du Brivet (SBVB) assure la coordination et le pilotage.

L'annexe 1 du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE Estuaire de la Loire identifie les enjeux et les objectifs prioritaires suivants pour le sous-bassin versant « Brière Brivet ».

Enjeux	Objectifs
<b>Cohérence et organisation</b>	Définir des objectifs partagés pour la gestion hydraulique, au cœur de nombreux enjeux du territoire
	Renforcer l'outil technique de gestion hydraulique (SMAHBB)
	Harmoniser les procédures de sensibilisation et de concertation
	Définir des objectifs partagés pour l'alimentation en eau
	Arrêté un règlement d'eau et prendre les moyens d'en assurer une lecture directe

<b>Qualité des milieux</b>	Définir des objectifs partagés (vocation des marais, des zones humides, flore, faune piscicole, espèces envahissantes, etc.) et prendre les moyens correspondants
	Assurer la transparence migratoire des ouvrages
	Améliorer le fonctionnement hydraulique et assurer une exploitation du marais
	Restaurer, entretien les cours d'eau
<b>Qualité des eaux</b>	Réduire les risques d'eutrophisation
	Assurer un niveau de traitement poussé voire très poussé des eaux usées
	Définir au cas par cas les modalités d'implantation et de gestion des points de rejet des stations d'épuration. Prévoir un volet biologique dans le dispositif de suivi d'impact des ouvrages d'épuration
<b>Inondations</b>	Améliorer la connaissance
	Réduire les risques (règle de construction, gestion des eaux à l'échelle du bassin versant, etc.)
<b>Gestion quantitative et alimentation en eau</b>	Gestion coordonnée de la ressource en eau, en particulier celle des nappes utilisées pour la production d'eau potable

Le bureau de la Commission locale de l'eau a examiné ce dossier lors de la séance du 18 février 2020 et a émis un **avis favorable**.

Les actions proposées dans l'avenant s'inscrivent dans la continuité du CRBV 2016-2018 et répondent pleinement aux enjeux et objectifs du SAGE fixés pour ce sous-bassin versant.

Nombre de votants	Abstentions	Avis favorables	Avis défavorables
7 (+1 pouvoir)	0	8	0

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes respectueuses salutations.



**Christian COUTURIER**  
Président de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire